

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS416

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, M. Aboud et Mme Louwagie

ARTICLE 27

À l'alinéa 10, après les mots :

« ils approuvent »

insérer les mots :

« en tout ou partie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement de repli